

# ARRETE MUNICIPAL

## N° 61-2025

**Arrêté du 29 MARS 2025**

**OBJET : Réglementation de stationnement au droit du n°27 Place Paul Doumer—  
changement de câble réseaux secs**

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de la société TTP SARL

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement du changement de câble réseaux secs

### ARRETE

**Article 1 :**

Quatre places de stationnement au droit du n°27 place Paul Doumer, seront réservées en raison d'un changement d'un câble réseaux secs **du lundi 14 avril 2025 à 8 h au mercredi 16 avril 2025 à 17 h**

**Article 2 :**

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par la société TTP SARL sous la responsabilité de Mr DEMIR 06 79 60 08 81 et l'arrêté sera affiché 72 heures à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

**Article 3 :**

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

**Article 4 :**

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et les services de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera notifié à Mr le Directeur Général des Services, aux services de Gendarmerie, aux services de police Municipale, à la société TTP SARL, et affiché en Mairie.

Le Maire  
Serge PERCET

